

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Le onze décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Fourques-sur-Garonne s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BILIRIT Jacques, Maire et sur sa convocation étaient présents :

Mmes et MM. BLIN-PREVOST Marie-Odile. CASTANIER Antoine. CHASSAGNE Josiane, DIGAUD-CLAVEL Jean-Marc. FAZZINI Véronique. LALANNE Anne-Marie. LEMONNIER Clara. MARCO Jean-Marie. MARTI Sandrine. RONDEREAU Arnaud. M. VOGELEER André. M. MIALLET William. M. LOPES Jorge.

Absents excusés : Mme VIECELI Isabelle

Secrétaire de séance : Mme CHASSAGNE Josiane

TRAVAUX 2024

1) Travaux du café

Les documents pour l'appel d'offres sont finalisés. Seul le CCTP est à revoir car il convient d'y intégrer le diagnostic amiante et plomb, ce qui entraîne également de revoir quelques lots. Une fois mis à jour ces documents seront disponibles sur la plateforme dématérialisée des appels d'offres et la publicité sera faite dans deux journaux locaux, le Sud-Ouest et le Républicain.

2) Toiture de l'église

La toiture n'a connu qu'un remaniement il y a plus de 30 ans et un balayage il y a environ 10 ans.

Les gouttières et l'affaissement de la structure sont notoires ainsi que la dégradation importante de la zinguerie.

Coût pour la rénovation complète : 84 992.64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote la rénovation complète de la toiture de l'église.
- Charge M. le maire de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Etat) et du programme FACIL 47 pour le Conseil Départemental.

La question d'installation de panneaux photovoltaïques est soulevée. Avant de prendre toute décision favorable ou pas à cette installation, il convient de prendre contact avec l'évêché et avec un professionnel technique pour étudier la pertinence d'un tel projet.

3) Mairie annexe – salle de réunions

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise HEURTER pour la rénovation des salles de réunions de la mairie annexe. Devant le coût faramineux du projet (59 572.80 €) il est décidé que les travaux seront exécutés par les employés communaux et que pour les reprises des huisseries, notamment, de se rapprocher d'entreprises qui travaillent avec les aides gouvernementales.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC VGA

1) Renouvellement de la convention droit des sols de VGA

La commune adhère au service commun droit des sols de VGA. La convention arrivant à échéance il est proposé de renouveler la convention pour la période du 6 décembre 2023 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote le renouvellement de l'adhésion de la commune de Fourques-sur-Garonne au service commun « droit des sols » de VGA.
- Approuve la convention
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

2) Renouvellement de la convention animation temps périscolaire

M. le Maire rappelle que VGA met à disposition de la commune de Fourques-sur-Garonne, le service « Enfance » pour effectuer des missions d'animation périscolaire dans le cadre de la mise en place des temps péri éducatifs.

La commune s'engage à rembourser les heures d'intervention du personnel sur un coût moyen horaire de 20.90 € pour l'année 2023-2024. Deux animateurs à midi et deux à trois animateurs pour 16 h à 16 h 45, soit un total de 24 530€ / an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote le renouvellement de la convention de mise à disposition du service « Enfance » par VGA pour assurer des missions d'animation pour les temps périscolaire de Fourques-sur-Garonne.
- Autorise Mme BLIN-PREVOST, première adjointe à signer la convention et tout document s'y référant.

3) Convention d'occupation temporaire d'un bâtiment communal pour des ateliers numériques

Dans le cadre de sa compétence relative à la création et à la gestion de maisons de services au public, VGA participe au dispositif France Services et offre ainsi un accès aux services publics et l'accueil individualisé aux habitants du territoire ainsi que des ateliers numériques. L'intérêt de ces ateliers est de favoriser l'inclusion numérique en rendant accessible au plus grand nombre l'apprentissage des outils.

Aussi, nous mettons à disposition de l'animateur numérique, une salle communale tous les mardis matin de 9h à 12h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention d'occupation temporaire d'une salle communale ;
- Autorise Mme BLIN-PREVOST, 1^{ère} adjointe à signer cette convention.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Comme déjà évoqué lors de la dernière session, nous devons entamer une réflexion sur l'augmentation mesurée du prix du repas à la cantine scolaire.

Mme BLIN PREVOST rappelle que depuis 2017 le prix est fixé à 2.50 €.

Depuis mars 2023 avec la mise en place de la cantine à 1 € nous avons plusieurs tarifs suivant le quotient familial.

Vu l'augmentation notoire des fluides, des produits et du prix de revient du repas qui s'élève actuellement à 6.08 €, je vous propose :

- De voter l'augmentation du prix du repas au 2 janvier 2024.
- D'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial inférieur à 1 000 € :	1 €
Quotient familial entre 1001 € et 1 099 € :	2 €
Quotient familial entre 1 100 € et 1 199 € :	2.30 €
Quotient familial supérieur à 1 200 € :	3 €

Accord du conseil municipal. Un courrier d'information sera remis à chaque famille avant les vacances de Noël.

PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS

Une seule famille a demandé la participation aux centres de loisirs.

Famille FONSECA : 49.05 €

Le conseil municipal vote la participation

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX « AMIS DE FOURQUES »

M. le Maire présente aux élus une demande de subvention exceptionnelle de l'association communale « les amis d Fourques » à la suite de l'organisation « des canalcades » cet été ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal vu l'intérêt soulevé par cette initiative :

- Vote une subvention de 200 €
- Dit que cette somme est inscrite au budget primitif

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) École : semaine des 4 jours ou 4 jours 1/2

Certains parents ont formulé la demande auprès de la municipalité de passer de la semaine à 4,5 à la semaine de 4 jours. Pour rappel, depuis 2012 nous sommes dans le dispositif légal de la semaine à 4,5 jours mais il est donné la possibilité aux municipalités qui le souhaitent de faire une demande de dérogation et d'organiser la semaine sur 4 jours. La commune a jusqu'à présent fait le choix de rester sur le dispositif à 4.5 jours, considérant qu'il est plus favorable aux apprentissages et aux rythmes biologiques des enfants. Il permet aussi l'organisation de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le soir de 16 h à 16 h 45, quatre fois par semaine : activités sportives, manuelles, culturelles...

Le choix d'un dispositif plutôt qu'un autre n'est pas sans conséquence sur les enfants mais aussi sur l'organisation même de l'école et des TAP qui n'auront plus lieu.

Aussi, la municipalité propose une réunion d'information et d'échanges à destination de tous les parents d'élèves, des enseignants le jeudi 8 février 2024 à 18 h 30 salle annexe de la mairie en présence de Mme Johana Pascal de la SDJES et de M. COMBES, inspecteur de l'Éducation Nationale de Marmande.

Dans les jours qui suivront, un vote sera organisé. Chacun des deux parents de chaque famille sera électeur.

2) Coupe de bois 2024

La coupe de bois à la forêt pour 2024 se fera sur la parcelle N°5 d'une superficie de un hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote la coupe de bois 2024 sur la parcelle N°5

3) Motion de l'ARAC

M. le Maire donne lecture d'une motion portée par l'ARAC exigeant :

- le retrait immédiat des troupes russes en Ukraine.
- l'interdiction d'utiliser la faim comme arme de guerre.
- Le démantèlement des arsenaux nucléaires.
- L'interdiction des armes anti-personnelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la motion.

4) Motion GEORGELIN

La SARL Lucien GEORGELIN a été fondée il y a 31 ans par son dirigeant actuel. Confrontée à un endettement important, cette entreprise a été placée ce 30 juin dernier, en redressement judiciaire.

Cette PME familiale a toujours été dans l'innovation pour permettre à un grand nombre de consommateurs de profiter de produits de qualité issus en grande partie de productions locales du territoire, du département de Lot-et-Garonne et de France. Ces produits sont régulièrement primés notamment au concours général agricole lors du salon de l'agriculture.

Considérant cette entreprise à la place de n°2 national de la filière transformation des fruits grâce à sa gamme de confitures et produits transformés autour des fruits ;
Considérant sa place stratégique dans la filière agro-alimentaire et dans nos industries du Lot-et-Garonne en lien avec notre agriculture et nos productions agricoles ;
Considérant la présence et le travail de 350 salariés qui font vivre notre économie locale ;
Considérant l'essor de cette PME familiale dans un contexte national post-covid ayant montré la nécessité d'une production agro-alimentaire de qualité dans notre pays ;
Considérant la présence d'un outil de production performant et rentable, de la confiance de ses clients de la grande distribution et aussi de nombreux fournisseurs de l'entreprise ;
Considérant l'énorme progression du chiffre d'affaires pour le mois d'octobre 2023 (10.3 millions d'euros) représentant une hausse de 25 % comparé à celui d'octobre 2022 et qui se confirme au mois de novembre ;
Considérant que l'endettement de cette PME est certes important mais doit être regardé avec ses actuels efforts et ses atouts ;
Considérant la mobilisation des collectivités territoriales autour de cette entreprise (comme Virazeil, Val de Garonne Agglomération, département, région) ;
Le conseil municipal :
- Apporte son soutien à l'entreprise GEORGELIN et considère que tout doit être mis en œuvre pour maintenir son activité avec l'ensemble de ses salariés.
- En appelle à l'attention de M. le Préfet de Lot-et-Garonne et à son action pour mobiliser les services de l'Etat, les pouvoirs publics concernés, et permettre la mise en œuvre de solutions pérennes pour cette entreprise majeure pour notre économie locale et nationale.

5) Halte nautique

Les responsables de l'Aviron Marmandais souhaiteraient que la halte nautique de Pont-des-Sables porte le nom de « Michel LAGAÜZERE » président emblématique du club.
Affaire suivie par VGA.

6) Services civiques

Lors de la séance précédente nous avons évoqué le logement des deux services civiques.

- Après visite des deux logements proposés, c'est la proposition de Chantal CAPDEVIELLE qui a été retenue, deux chambres individuelles plus une salle de bain privative. Accès à la cuisine commune et à la machine à laver etc...

Coût 250 € mensuel pour chaque service civique soit 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de l'hébergement telle que présentée par M. le Maire ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'hébergement à compter du 20 octobre 2023 renouvelable jusqu'au 22 avril 2024 ;
- Etablit comme suit le versement de loyers suivants :
 - Octobre 2023 : 167 €
 - Novembre 2023 : 500 €
 - Décembre 2023 : 500 €
 - Janvier 2024 : 500 €
 - Février 2024 : 500 €
 - Mars 2024 : 500 €
 - Avril 2024 : 367 €

- Dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif.

M. le Maire demande à Jean-Marie MARCO et Clara LEMONNIER, les référents des services civiques, un compte rendu exhaustif des travaux d'Émilie et de Mathilde.

7) Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Cette attribution est à caractère facultatif, souhaitée par le gouvernement doit être versée, si accord des élus, avant juin 2024.

Monsieur le maire propose de se caler sur ce qui va être fait à VGA à Marmande et Tonneins et exposera, en début 2024 les différentes possibilités d'attribution de la prime aux agents communaux.

8) Dates à retenir

- Vendredi 15 décembre à 18 h 30 soirée « **chantons Noël à l'école** » avec la chorale du village et les enfants de l'école qui interpréteront plusieurs chants de Noël. Vin chaud (APE), chocolat chaud, soupe chaude et gâteaux seront vendus au bénéfice de la coopérative scolaire.
Merci aux élus qui peuvent se libérer de vous rapprocher de Marie-Odile pour l'organisation matérielle de cette soirée musicale
- Lundi 18 décembre à 18 h à Beaupuy, invitation aux communes qui travaillent avec des **services civiques** et « in site » en lançant du volontariat rural.
- Jeudi 21 décembre à 12 h, repas de Noël avec les enfants de l'école.
Merci de signaler au secrétariat qui peut se libérer.
- Vendredi 22 décembre à 14h : Père Noël pour les enfants suivi du goûter à 15h.
- Samedi 20 janvier 2024, vœux à la population avec la plantation des arbres pour les nouveaux nés de 2023 et à 18 h un apéritif dînatoire offert à la population.

9) Colis aux personnes âgées de plus de 80 ans

Un colis gourmand sera offert aux personnes domiciliées à Fourques-sur-Garonne âgés de plus de 80 ans.

88 personnes sont concernées.

Une fourchette de 15 à 20 € par colis est votée.

10) Plan de végétalisation de VGA

Anne-Marie LALANNE, rend compte de la réunion de présentation du plan de végétalisation élaboré par VGA, destiné à accompagner les collectivités dans la renaturation de leurs espaces publics.

Ce régime d'intervention, sur les trois prochaines années, à vocation à accompagner techniquement et financièrement les communes dans leur projet de végétalisation.

Les études de conception et de maîtrise d'œuvre sont éligibles à hauteur de 50% du reste à charge pour la commune (fonds de concours plafonné à 5000 €).